

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS**  
**Conseil Municipal du 25 mars 2024**

**Ce lundi 25 mars 2024 se réunit le conseil municipal de la commune nouvelle de Gouville s/mer, en le lieu de la salle du conseil municipal de Gouville s/mer.**

**Présents:** Gisèle ALEXANDRE, Roseline BENOIST, Christophe BOURGEOT, Jérôme BOUTELOUP, Daniel CORBET, Pascale DUBOSCQ, Simone DUBOSCQ, Cécile DUREL, Jean-Jacques ELOI, Sandra ENEE, Jacky GAILLET, Stéphanie GODEFROY, Béatrice GOSSELIN, Yves GOSSELIN, Delphine HARENG, Jean LAMY, François LEGRAS, Sandrine LEJEUNE, Manuel RIVET

**Excusés :** Thierry BASTARD, Annabelle CASROUGE, Gaétan COENEN David LAURENT Stéphanie POTET

**Pouvoirs :** Aurélie COLIN ayant donné pouvoir à Jérôme BOUTELOUP  
Valérie LAISNEY ayant donné pouvoir à Béatrice GOSSELIN  
Jean-Pierre LEGOUBEY ayant donné pouvoir à François LEGRAS  
David LAURENT ayant donné pouvoir à Sandra ENEE

**I - Désignation d'un secrétaire de séance**

Manuel RIVET est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

**II – Approbation du procès-verbal de la réunion du 22 février 2024**

Le procès-verbal de la réunion du 22 février 2024 est adopté à l'unanimité.

**III- Communiqués**

- Plan gare de la Région Normandie : Suite au courrier particulier du Président de CMB, le président de la Région a fait une réponse écrite en précisant qu'il lui paraissait pertinent d'identifier Coutances comme une gare de catégorie 2 et qu'il soumettrait cette modification prochainement à délibération. Le conseil municipal se réjouit de cette réponse à son inquiétude
- Une réunion « point d'étape du projet Partenarial d'Aménagement » aura lieu à la maison de la communauté de communes de St Malo de la Lande le 9/04 à 19h à l'attention des conseillers municipaux de Gouville s/mer, Blainville s/mer et Agon-Coutainville ; l'invitation sera transmise très prochainement

**IV – Travaux complémentaires – chantier construction d'une MAM**

2 devis sont présentés pour des suppléments de travaux dans le cadre du chantier de construction de la MAM :

- Devis AMC Folliot d'un montant de 1 769.74 € HT, soit 2 123.69 € TTC pour prévoir un bardage sur la petite extension, entre la couverture ardoise et ladite petite extension  
Christophe Bourgeot rappelle les options initiales et précise qu'une moins-value viendra se présenter face à cet avenant, qui aurait été un surcout de maçonnerie.
- Devis de DUVAL d'un montant de 6 963 € HT, soit 8 355.60 € TTC pour la démolition de l'âtre de la cheminée, le remplacement de 3 pierres en façade et le bouchement de deux niches en pignon. Christophe Bourgeot explique là encore le contexte de ce devis qui se présente suite à certaines surprises qui se présentent dans le cadre de ces travaux sur un bâtiment ancien, une reprise de fondation est également incluse dans ce supplément.

Le conseil municipal approuve ces deux devis de travaux supplémentaires à la majorité, Béatrice Gosselin s'abstient.

#### V- Travaux complémentaires – chantier du lotissement de la Jeannerie

En attente de l'avenant non vérifié à ce jour par l'architecte

#### VI – Travaux de câblage Telecom – terrains Servigny

Devis CEGELEC pour travaux supplémentaires pour terrains Servigny d'un montant de 6 761.50 € HT, soit 8 113.80 € TTC pour pose d'un réseau Telecom en parallèle de l'extension et travaux d'aménagement dont les sommes ont été votées par le CM le 29/11/2023 (1 210 € SDEM + 9 549.69 € pour l'eau potable + 18 916.99 € pour l'assainissement)

Le coût total des travaux sera de 37 790,48 € TTC. Avec la contribution des propriétaires de 6000 €, il reste à la charge pour la commune la somme de 31790,48 €.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal donne son accord favorable pour ces travaux prévus pour 3 terrains privés, même s'il déplore une participation des propriétaires peu favorable pour la commune. Les terrains auraient pu connaître un autre découpage.

#### VII – Mise en place d'urinoirs à la salle des fêtes de Gouville

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'acheter le matériel chez YESS et de retenir le devis d'un montant de 3 517.27 € HT, soit 4 220.72 € TTC pour installer des urinoirs à l'extérieur de la salle des fêtes, ces travaux seront faits en régie.

#### VIII – Travaux de cheminement plage de Gouville

Suite à la décision de prévoir un cheminement piétons et accessible aux PMR depuis la place René K'dual jusqu'à l'accès à la plage, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir le devis de l'entreprise LEHODEY TP pour réaliser ces travaux, soit le montant de 4 653 € HT, soit 5 583.60 € TTC. Ce cheminement partira de l'entrée du Boa sur une largeur de 1.50m de large jusqu'à la plage pour sécuriser l'accès piétons ; il sera matérialisé par un enrobé et une bordurette pour retenir le sable. Ces travaux seront réalisés avant l'été.

## IX – Travaux d'aménagement parking logement des écoles

Pour réaliser un aménagement en enrobé du parking des logements des écoles, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir le devis de l'entreprise LEHODEY TP d'un montant de 2 750 € HT, soit 3 300 € TTC. Yves Gosselin précise qu'il s'agit de l'arrière de l'école primaire et d'assurer la finition de cet espace.

## X – Renouvellement de poteaux incendie et convention de contrôle proposée par la SAUR

Proposition de la SAUR pour les contrôles de nos poteaux incendie + devis pour renouvellement matériel HS, soit 4 poteaux suivants :

- PEI n°6 – **Devant la boulangerie du bourg (présence réseau gaz, enlèvement du PEI délicat) = 4 039.93 € HT, soit 4 847.92 € TTC**
- PEI n°7 – **Rondpoint rue du Littoral et rue des Frères Lacolley = 3 877.50 € HT, soit 4 653.24 € TTC**
- PEI N°10 – **Linverville (constaté défectueux lors des travaux de raccordement SITPO) = 2 904.83 € HT, soit 3485.80 € TTC**
- PEI N°29 – **Zone conchylicole (cassé suite vandalisme) = 2 742.02 € HT, soit 3 290.42 € TTC**

**Soit un coût total de 13 564.28 € HT, soit 16 277.38 € TTC**

Le SDIS demande de vérifier les bornes à incendie.

Cette vérification est faite pour 3 ans.

52 poteaux sont à vérifier au prix de 52,00€ l'unité soit 2 704,00€.

Il faudra retirer de ces 52 poteaux les 4 neufs ci-dessus

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité ce devis pour changer les 4 poteaux incendie défectueux et assurer le contrôle des autres matériels.

## XI – Révision des limites d'agglomération commune historique de Gouville s/mer

# Passage en agglomération de Linverville et modification agglomération Route de Montsurvent

L'urbanisation des rues Barré, de Linverville et de la route de Montsurvent n'est plus compatible avec une limitation à 80km/h.

Cette vitesse réglementaire à 80 km/h contraint régulièrement à délivrer des avis négatifs en urbanisme. Ce passage en agglomération, à 50 ou 30 km/h permettra de revoir ces avis

favorables pour les accès des terrains sur la route départementale concernée.

Les limites des agglomérations sont fixées par arrêté du maire. Un simple arrêté du Maire après avis de l'agence départementale et délibération du conseil municipal est suffisant pour déplacer un panneau d'agglomération.

Dans le cas présent, la demande est justifiée et conforme à L'article R.110-2 du code de la route qui donne une définition précise de l'agglomération : il s'agit d'un « espace sur lequel sont groupés des immeubles bâtis rapprochés et dont l'entrée et la sortie sont signalées par des panneaux placés à cet effet le long de la route qui le traverse ou qui le borde ».

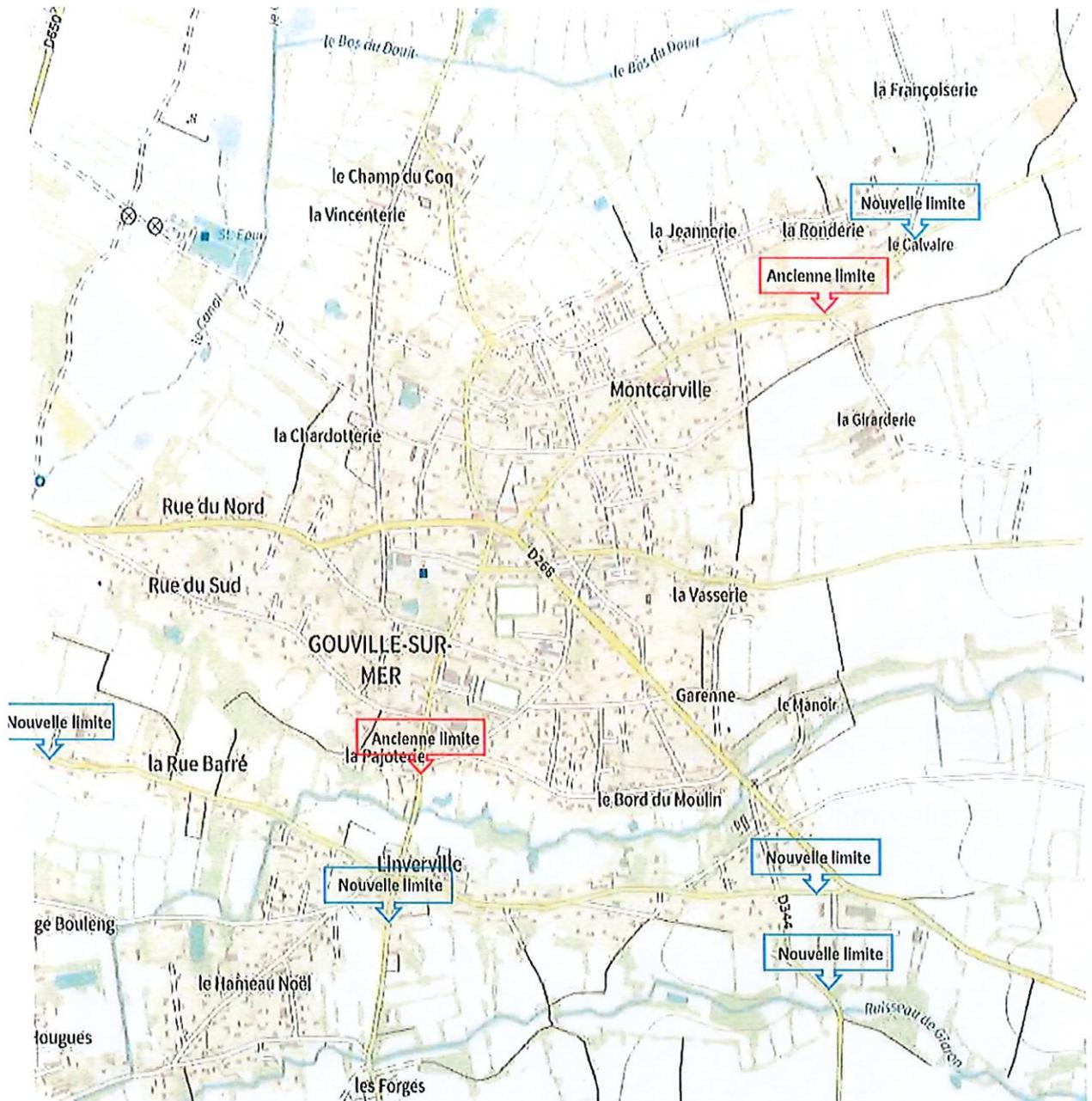
Il sera rédigé une convention d'entretien entre le département et la commune.

L'entretien et la gestion dans la nouvelle zone agglomérée qui revient à la commune :

- Les aménagements spécifiques de chaussées (pavés, dallages, plateaux, ralentisseurs...),
- Les réseaux d'assainissement (eaux pluviales),
- La signalisation horizontale (qui est à la charge de la collectivité qui en prend l'initiative),
- La signalisation verticale d'intérêt local,
- D'une façon générale, tous les équipements liés à des mesures de police de circulation,
- Les ouvrages exécutés (éclairage public, plantations, trottoirs, bordures),
- Le fauchage l'élagage et l'éparage

Yves Gosselin précise les modifications concernées. Béatrice Gosselin demande quelle sera l'augmentation en linéaire de la voirie. Nous ne la connaissons pas à ce stade. Stéphanie Godefroy demande les avantages pour la commune. Yves Gosselin répond que la commune n'aura aucun avantage, le Département assurera la remise en l'état avant la rétrocession, il s'agit de permettre la délivrance de permis pour les nouvelles constructions.

Le conseil municipal donne son plein accord pour modifier les limites d'agglomérations telles que présentées.



# Route de Montsurvent – RD 139

Ancienne limite :



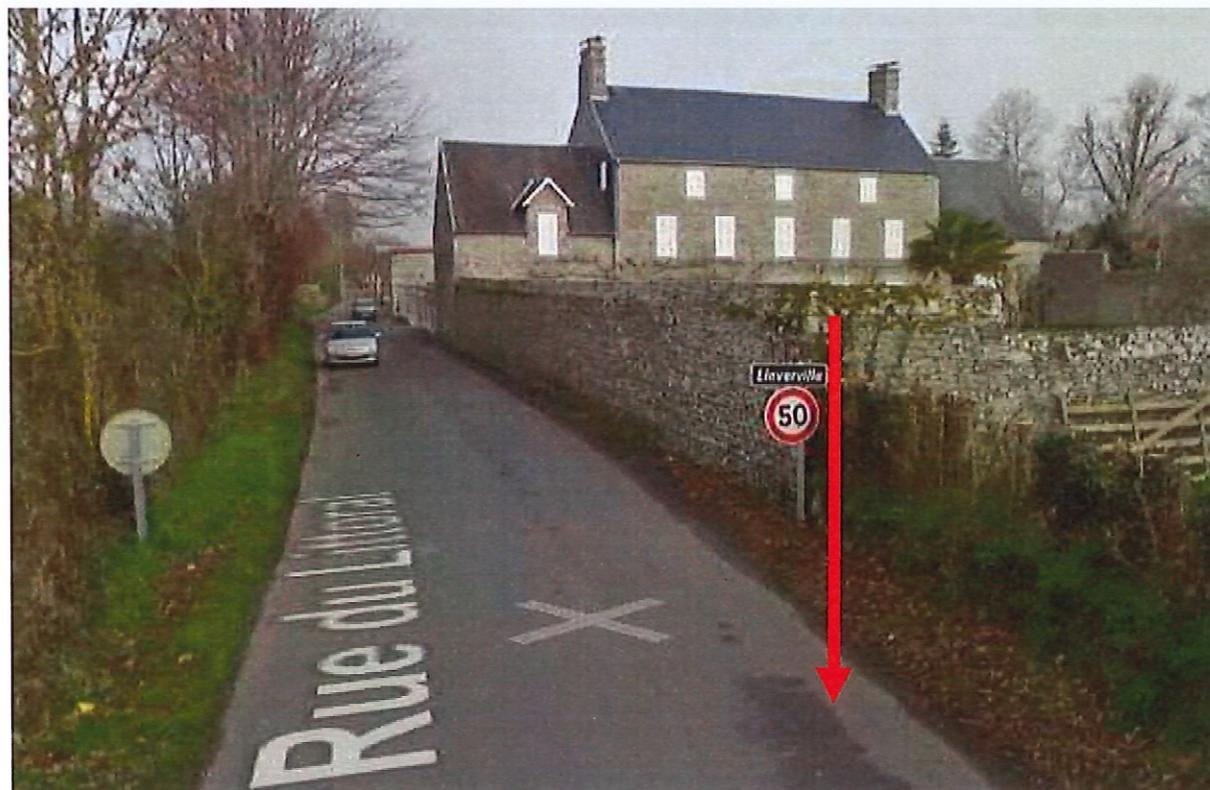
Nouvelle limite :



Rue du Littoral – RD 72  
Ancienne limite :



↳ **4 nouvelles limites :**



# Rue Barré – RD 344



# Rue de Linverville – RD 344



# Chemin de guerre – RD 344



## XII – Proposition de plaque commémorative au nom de Pierrette Filtopoulos

Monsieur Filtopoulos a adressé un courrier à la mairie pour demander qu'un hommage soit rendu à son épouse défunte Pierrette pour l'immense investissement qu'elle a eu pour mettre en place les Bulotins, aujourd'hui structure communautaire.

Dans cette démarche, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de prévoir une plaque commémorative au titre de son investissement sans faille pour ce service dédié à l'enfance dont elle a été à l'initiative. Il est projeté de l'installer sur les locaux de l'actuelle garderie périscolaire des Bulotins et le texte suivant est retenu :

« Espace Pierrette FILTOPOULOS LEVOY 1950- 2019, à l'initiative de la création de la structure des Bulotins, garderie périscolaire et CLSH »

## XVI – Divers

- Ganivelles au camping : il est décidé à l'unanimité de remplacer le linéaire de ganivelles du camping et d'accepter le devis de MOTIN Frères pour l'achat du matériel à hauteur de 2 200 € HT, soit 2 640 € TTC ; ces travaux se feront en régie. Monsieur le Maire précise qu'il s'agit de remplacer 120 ml anciennement posés, sur la hauteur, les piquets seront conservés. Jérôme Bouteloup rappelle que les résidents demandaient une sécurisation par poteaux pour sécuriser la descente des enfants à vélo ; ce sujet sera revu.
- Offre d'achat pour un terrain communal : De nouveaux habitants d'Anneville ayant fait la récente acquisition de la propriété sis 44 rue de la Portière, ont adressé une offre d'achat à la commune pour acquérir la parcelle cadastrée ZB 206 d'une contenance de 4 982 m<sup>2</sup>, zonée N et jouxtant leur propriété, laquelle parcelle appartient à la commune. Ils proposent de l'acheter à la commune au prix de 5 000 euros. Après avoir entendu l'exposé de Simone Duboscq, considérant le zonage actuel au PLU en zone N, le conseil municipal donne son accord unanime pour céder le terrain et retenir la proposition des acquéreurs au prix de 5 000 €, les frais s'entendant à la charge des acquéreurs.
- Renouvellement adhésion à l'ANEL : il est décidé à l'unanimité de renouveler notre adhésion à l'association nationale des élus des littoraux et de prévoir d'engager la somme de 663.40 €. Jean-Jacques Eloi se porte volontaire pour assister aux prochaines réunions, sous réserve de ses disponibilités.
- Mission SPS pour les travaux d'aménagement du lotissement de Montsurvent : cette mission obligatoire n'ayant pas été attribuée, le conseil municipal décide de la confier au cabinet Qualiconssult et de retenir leur offre d'un montant de 875 € HT, soit 1 050 € TTC
- Montage financier du lotissement de Montsurvent et vote des prix de vente des futurs lots

Les travaux de ce lotissement vont prochainement commencés pour la partie dépose des réseaux ; les autres travaux d'aménagement nécessiteront que les travaux d'assainissement collectif soient préalablement réalisés.

Néanmoins il est proposé de fixer d'ores et déjà le prix de vente des futurs lots.

Le montage financier, dans sa première approche estimative, est le suivant :

- **Etudes Mr LAQUAINE = 12 326.77 €**
- **Mission LEBAS MALOISEL = 4 800 €**
- **I2D Conseils = 1 552.50 €**
- **INFRA VRD – MO = 15 750 €**
- **Acquisition lotissement de Mr COSNEFROY = 120 000 €**
- **GEOMAT = 8 730 €**
- **SDEM 50 = 54 900 € + 11 600 €**
- **Marché COLAS = 225 649.60 €**
- **Marché SITPO = 56 939.45 €**

**Total = 512 248.32 € HT**

**En face on aura les recettes de 19 lots (16 lots + la parcelle ZB 375 qui pourra faire 3 lots)**

Au total, à ce jour en surface constructible, sous réserve du découpage définitif encore en cours, serait approximativement de :

- 3 815 m<sup>2</sup> (sur la partie communale)
  - 7 993 m<sup>2</sup> du lotissement Cosnefroy
  - 1 500 m<sup>2</sup> de la parcelle Cosnefroy hors lotissement
- Soit environ 13 308 m<sup>2</sup>, ce qui reviendrait à un coût estimé de 38.50 €/m<sup>2</sup> à ce stade estimatif

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et de Christophe Bourgeot Maire délégué de Montsurvent, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer le prix de vente à 50 €/m<sup>2</sup> (soit une recette d'environ 665 400 €) et de prévoir un prix selon les parcelles, selon le plan du lotissement qui sera proposé puisque les terrains auront des surfaces différentes entre 500 et 1 100 m<sup>2</sup>.

Stéphanie Godefroy demande quand ces travaux pourront être réalisés ; Monsieur le Maire rappelle les difficultés règlementaires en lien avec les nécessaires travaux d'assainissement collectif préalables qui bloquent notre chantier. Il regrette ces embûches de l'Etat alors que notre engagement s'inscrit dans la reconquête de la qualité des eaux !

- Travaux aux gîtes de la Filature : il est nécessaire de prévoir plusieurs interventions aux gîtes : changements de velux, complément d'ardoises sur toiture, nettoyage de gouttières... le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir le devis LEJOLIVET d'un montant de 3 031.60 € HT, soit 3 637.92 € TTC
- Modification de deux godets suite à l'acquisition de la pelle : devis C. BEAUSSIRE d'un montant de 2 000 € HT, soit 2 400 € TTC. Monsieur le Maire précise le détail de cette commande compte tenu de nos matériels existants et le besoin de les adapter au nouvel engin : le conseil municipal donne son accord unanime.
- Entretien du tracteur tondeuse : le conseil municipal approuve à l'unanimité le devis Coutances Motoculture d'un montant de 2 186.56 € TTC, relatif aux disques de freins
- Installation de toilettes sèches à la cale de Linverville pour la saison estivale du 01/07 au 01/09 : le conseil municipal approuve à l'unanimité le devis COPEAUX dans la noirceur d'un montant de 1 203.75 € HT, soit 1 444.50 € TTC
- Monument en hommage à la résistance départementale : le conseil municipal avait décidé par délibération du 27/09/2023 de retenir le projet de mise en œuvre d'un monument en hommage aux français libres et résistants de l'intérieur de la Manche et retenu un montage financier alors présenté équilibré par des subventions du Conseil départemental, de la DETR et des fonds de la Fondation de la France libre. Ce montage a évolué et le conseil municipal décide à l'unanimité de confier la pose du monument à l'entreprise Intersignal qui en assure la création. In fine, la dépense totale serait donc portée au montant de 33 482 € HT, soit 40 178.40 € TTC pour des subventions attendues et notifiées de :

- Conseil départemental = 5 000 €
- DETR = 16 380.65 €
- Fondation de la France libre = aucun montant notifié ferme pour l'instant  
Cela signifie que nous aurons sans doute finalement un reste à charge, à ce jour non connu, Le conseil municipal accepte cette opération et la possible dépense à engager et charge Monsieur le Maire de solliciter un complément de DETR et un soutien financier aux deux EPCI concernées par la démarche commémorative du territoire (CMB et COCM).
  
- Prestataire informatique et téléphonique pour la commune de Gouville s/mer : nous avons conventionné avec l'entreprise NOVAGENCY il y a déjà plusieurs mois, compte tenu de l'évolution des besoins de notre structure, des risques grandissants de piratage etc...or, il s'avère que cette entreprise connaît de grandes difficultés et a perdu quasiment tous ses salariés. Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité de changer de prestataire et de retenir NAT-TECH, en retenant l'offre complète suivante, y compris l'acquisition d'un nouvel ordinateur pour le service comptable :
  - Antivirus du serveur et des postes informatiques : 581.77 € TTC/an
  - Contrat d'infogérance informatique : 240 € TTC/mois (assistance informatique pour tous les sites)
  - Service messagerie collaborative : 117 €TTC/mois (messagerie + antispam)
  - Solution téléphonie pour l'ensemble des sites 160 €TTC/mois
  - Devis pour changer l'ordinateur du service comptabilité : 1 483 € HT (y compris installation complète), soit 1 779.60 € TTC
  
- Proposition de soutenir Pierre François Lechevallier : « Flamme de la liberté, opération Mirror 2024 » : le 8 mai 2024, la Flamme de la Nation qui brûle sous l'Arc de Triomphe sera prélevée afin d'être escortée jusqu'au cimetière militaire d'Arlington en Virginie par 44 jeunes « ambassadeurs » où elle y sera déposée le 24 mai en témoignage de gratitude envers le peuple américain. Une escale de la Flamme est programmée à Portsmouth le 14 mai afin de remercier également la Grande Bretagne. A l'aube du 80<sup>ème</sup> anniversaire du débarquement et du début de la libération de notre pays dès juin 1944, trois jeunes de la Manche ont été sélectionnés pour cet évènement hautement symbolique, dont un Gouvillais, Pierre François Lechevallier. Chacun de ces jeunes doit participer au montage financier de l'opération à hauteur de 4 000 €. A ce stade, Pierre-François Lechevallier a reçu promesse de Coutances mer et bocage pour une participation à hauteur de 500 € ; il a envoyé des demandes de sponsoring à de nombreux partenaires mais n'a pas d'autre réponse. Pierre François Lechevallier, présent ce soi, s'est présenté aux conseillers municipaux. Déjà porte drapeau de Boisroger, il a eu la chance d'être sélectionné pour cette grande aventure. Le budget global est de 300 000 € et il rencontre des difficultés pour assurer le nécessaire soutien financier pour boucler le budget. Il explique donc son besoin de participation. Pierre François étant le fils de Sandra ENEE, celle-ci quitte la salle avant de passer à la discussion. Béatrice Gosselin donne des détails sur cette opération et sa forte résonance.  
Après avoir entendu cet exposé et compte tenu de l'engagement fort de ce jeune gouvillais, de l'évènement extraordinaire de la démarche, le conseil municipal décide de l'accompagner par un soutien financier à hauteur de 1 000 €.

